FRC 3
20934

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LEBRUN

Sur le départ des conscrits de la commune de Pontoise, département de Seine-et-Oise.

Séance du 29 frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

DÉJA deux mille conscrits sont partis du département de Seine et Oise ; environ neuf cents les suivront encore, tous animés de l'amour de la patrie, tous échauffés par les exemples de ceux qui les ont précédés dans la carrière de la gloire. Par-tout on a distingué le zèle des administrateurs, la résignation des familles ; et le courage

THE NEWBERRY LIBRARY

des enfans. Dans la plupart des communes, à Pontoise sur-tout, le départ a été marqué par le caractère le plus frappant de civisme et de dévouement. Des citoyens que la loi n'avoit point atteints se sont associés aux conscrits. Dignes de leurs aînés, ces jeunes héros ne sauront, comme les Spartiates, qu'obéir aux lois, marcher, combattre, triompher, ou mourir pour elles.

Je demande qu'il soit fait mention au procès-verbal, du zèle des administrateurs, et de dévouement des jeunes citoyens du département de Seine-et-Oise.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de Seine-et-Oise, au représentant du peuple Challan.

Versailles, le 27 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

J'ai reçu, mon cher camarade, votre lettre d'hier; je m'empresse d'y répondre.

Le nombre des conscrits de la première classe s'élève dans notre département à deux mille huit cent soixante-quatre, suivant les tableaux qui en ont été faits dans chaque canton. Déjà dix-neuf cents sont partis pour l'armée de Mayence: avec le détachement qui va partir demain, cela fera plus de deux mille. D'ici à une décade au plus, j'espère qu'ils seront tous partis, à l'exception de ceux qui sont reconnus hors d'état de rejoindre, soit momentanément, soit définitivement.

Non, mon camarade, l'esprit public n'est point éteint, comme se le persuadent les ennemis de la République; et non seulement ce départ se fait avec tranquillité et dévouement, mais dans plusieurs cantons il s'est fait avec l'enthousiasme des premiers mouvemens de la révolution. Aussitôt que la loi a été publiée, on a vu cette brave jeunesse se rendre, tambour battant, au chef-lieu pour se faire inscrire et demander à partir au plutôt pour aller combattre les tyrans qui ne veulent point accepter l'olivier de la paix qui leur est présenté.

L'administration près de laquelle je suis se propose, aussitôt que le départ sera terminé, de faire une adresse à ce sujet au Corps législatif : c'est pourquoi je ne vous avois point encore écrit.

Salut et amitié à vous et à tous vos collègues de la députation, dont vous me parlez.

Signé, RICHAUD.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la commune de Pontoise, au citoyen Lebrun, député du département de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens.

Pontoise, ce 25 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La commune de Pontoise, département de Seine et Oise, qui forme municipalité à cause de sa population au-delà de cinq mille ames, a donné à la République trente-trois conscrits de la première classe, et deux volontaires qui, quoique non assujettis par la loi à se rendre aux armées, ont demandé à partir avec leurs frères d'armes : l'un a vingt-deux ans accomplis et se trouve de la troisième classe ; l'autre n'a que dix-neuf ans et ne fait partie d'aucune d'elles.

La députation du département, le Corps législatif même, apprendront avec plaisir que leur départ s'est effectué aujourd'hui avec l'ardeur martiale qui caractérise la jeunesse française. Après un déjeûner frugal et civique, dont l'autorité constituée a fait les honneurs et les frais, et où mille fois on a répété à l'envi, *vive la République ! vivent nos législateurs ! vive le gouvernement !* toute cette jeunesse, bouillant du desir de se rendre au poste de l'honneur et de la gloire, est partie spontanément, accompagnée des tambours et de la mu-

330

sique de la garde nationale sédentaire, dont un détachement, par honneur, l'a accompagnée, ainsi que la municipalité, jusqu'à deux kilomètres de la commune: là, ils ont fait le serment de ne rentrer dans leurs foyers que lorsque la République n'auroit plus d'ennemis.

L'administration et moi, nous vous prions, citoyen représentant, de faire part à vos collègues du département, même au Conseil dont vous êtes membre, des circonstances du départ de nos conscrits, qui donne le thermomètre de l'esprit public de cette commune.

Salut, fraternité, et respect,

Signé, VANIER.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.